





**Hautes Terres**  
communauté  
Terras de Volcan

Plan de secteur  
Cézailier et pays coupés

PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

**3.1.1**

**REGLEMENT GRAPHIQUE**

**Marcenat - Planche Ouest**

Secund arrêté le 24/07/2025, sans modifications du premier projet arrêté

Echelle 1:5 500

PRESCRIPTION  
Délibération du Conseil Communautaire  
du 24/07/2025  
ARRÊT DU PROJET  
Délibération du Conseil Communautaire  
du 24/07/2025  
APPREHENSION DU PROJET  
Délibération du Conseil Communautaire  
du 24/07/2025

CAMPUS DEVELOPPEMENT  
Centre d'élaboration UMAP, avenue n°4  
82000 CAULHAC (TARN) FRANCE  
Tél 04 79 41 10 04  
Mail urbanisme@campus31.fr

**LÉGENDE**

Notes : Tous les zonages et dispositions suivantes ne concernent pas toutes les communes

Zonage réglementaire		Dispositions particulières	
Ua	Zone urbaine multifonctionnelle correspondant aux centres-bourgs historiques	★	Patrimoine bâti remarquable à protéger (articles L.151-19 et L.122-11 du CU)
Ub	Zone urbaine multifonctionnelle correspondant aux tissus bâtis hétérogènes	🏡	Site protégé pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (article L.151-19 du CU)
Uc	Zone urbaine à dominante d'habitat correspondant aux extensions en périphérie des bourgs et des villages	🌿	Réservoir de biodiversité à protéger (article L.151-23 du CU)
Ud	Zone urbaine à dominante de bâti traditionnel correspondant aux bourgs et aux villages	🌊	Cours d'eau et ripisylves à préserver pour des motifs d'ordre écologique et paysager (article L.151-23 du CU)
Ue	Zone urbaine à vocation d'équipements publics ou d'intérêt collectif	🌧️	Zones humides avérées (article L.151-23 du CU)
Uj	Zone de jardins ou d'espaces libres contigus aux secteurs urbanisés	🌧️	Zones humides présumées (article L.151-23 du CU)
Ut	Zone urbaine à vocation d'activités touristiques et de loisirs	🏠	Secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol (article R.151-34 2° du CU)
Uy	Zone urbaine à vocation d'activités économiques	🚧	Constructions ou installations interdites le long des grands axes routiers (article L.111-6 du CU)
2AU	Zone à urbaniser à court terme pour accueillir de l'habitat	🌊	Limitation de la constructibilité en raison de l'existence d'un PPR inondation - à préserver de toute urbanisation nouvelle (article R.151-34 1° du CU)
2ALU	Zone à urbaniser à long terme pour accueillir de l'habitat	🌊	Limitation de la constructibilité en raison de l'existence d'un PPR inondation - urbanisable sous conditions (article R.151-34 1° du CU)
2ALU	Zone à urbaniser à court terme pour accueillir des activités économiques	🌊	Secteur soumis à un aléa inondation (article R.151-34 1° du CU)
2ALU	Zone à urbaniser à long terme pour accueillir des activités économiques	🌊	Secteur soumis à un aléa minier (article R.151-31 2° du CU)
A	Zone agricole	🏠	Emplacement réservé (article L.151-41 du CU)
N	Zone naturelle et forestière	📐	Secteur comportant une Orientation d'Aménagement et de Programmation (articles L.151-6 et L.151-7 du CU)
Ne	Secteur de la zone naturelle à vocation d'équipements d'intérêt public isolés	🛡️	Linéaire de protection des commerces et des services (article L.151-16 du CU)
Nl	Secteur de la zone naturelle à vocation d'activités de loisirs	★	Bâtiment en zone A et N pouvant faire l'objet d'un changement de destination (article L.151-11 2° du CU)
Nt	Secteur de la zone naturelle à vocation d'activités touristiques	🌿	Dispositions agricoles
Npr	Zone naturelle dédiée à l'implantation de centrales photovoltaïques au sol	🏠	Bâtiment agricole générant un périmètre de réciprocité
Npo	Zone naturelle à vocation de parc aérien	🌿	Périmètre de réciprocité

